

**mon quartier
mon projet**
décidons ensemble

CONSEILS

DE QUARTIER

MONT DE MARSAN



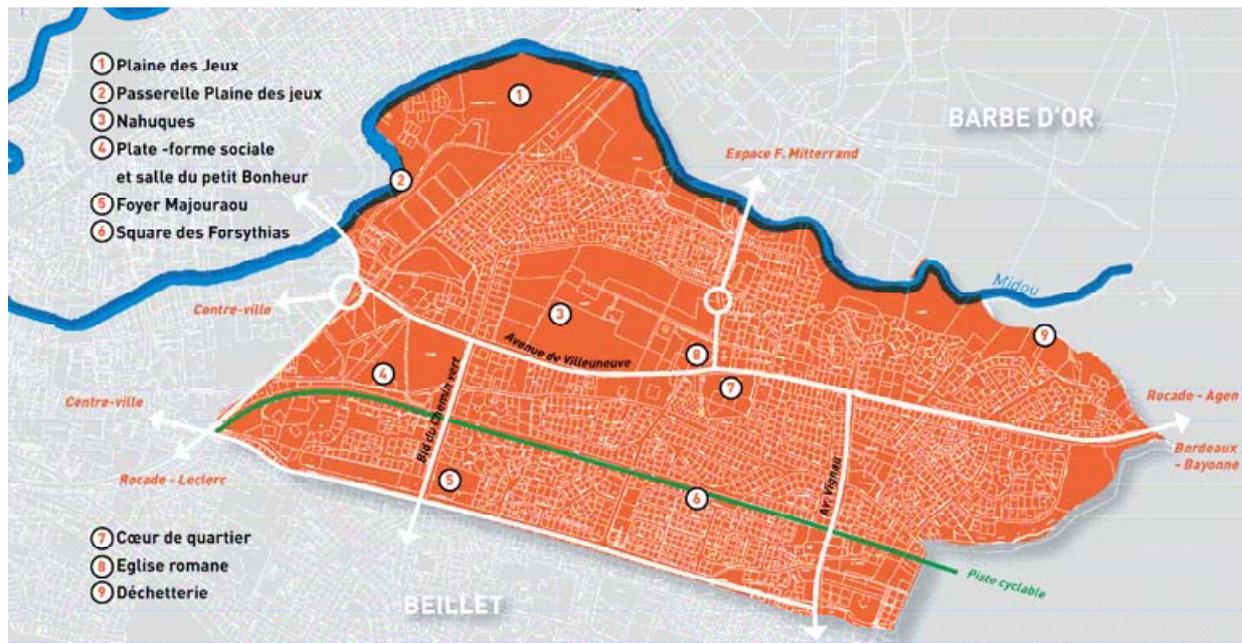
RAPPORT D'ACTIVITES 2010

ILOT 6 – SAINT MEDARD

ILOT 6 SAINT-MEDARD



Plan de l'îlot 6



COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER



Bernard Deyres (Président)

- Edmond Hanna (élu référent),
- Jeanine Boudé (élu suppléante),
- Michelle Laverze,
- Georgette Dupin,
- Didier Sontag,
- Laureline Rabier,
- Laurent Broux,
- Chantal Deplus,
- Valérie Germa,
- Yasmina Chlasta,
- Sylvie Dulaurans,
- José Garcia,
- Michel Duverger,
- Christophe Roca.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER EN 2010

REUNION MENSUELLE A LA SALLE DU PETIT BONHEUR

Jeudi 7 janvier 2010 :

- Travaux : aménagement de la place de l'église.
- Animation : bilan du concours soupe et organisation d'un repas inter-quartier.

Jeudi 4 février 2010 :

- Aménagements : suivi de la place de l'église et propositions pour le Parc de Nahuques.
- Concours des maisons et balcons fleuris : composition du jury
- Préparation de la réunion publique du 11 mars et traitement des requêtes.
- Animations : « apéro vélo » le 20 mars et repas de quartier le 11 avril.

Jeudi 8 avril 2010 :

- Bilan de la réunion publique.
- Bilan de « l'apéro vélo » (20 mars) et de la réception des nouveaux arrivants (2 avril).
- Organisation du repas du 11 avril.

Jeudi 6 mai 2010 :

- Suivi du traitement des fiches interventions
- Animations : bilan du repas du 11 avril, préparation de la Fête des Voisins (28 mai), et de la soirée musicale le 19 juin (dans le cadre de la fête de la musique).

Jeudi 3 juin 2010 :

- Aménagements : itinéraires cyclables.
- Animations : bilan de la fête des voisins et préparation de la soirée musicale du 19 juin.

Jeudi 2 septembre 2010 :

- Travaux : projet d'aménagement de pistes cyclables et suivi des fiches intervention.
- Animations : retour sur l'annulation de la soirée musicale du 19 juin, point sur la participation du conseil de quartier aux fêtes de la Madeleine, organisation de la conférence débat « sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle ».

Jeudi 7 octobre 2010 :

- Animations : conférence débat sur Saint-Jacques de Compostelle,
- Préparation des fêtes de Noël : choix de l'animation et de l'implantation du sapin.

Mardi 19 octobre 2010 (salle du conseil municipal)

- Présentation du programme des fêtes de fin d'année par Chantal Lutz

Jeudi 4 novembre 2010 :

- Bilan de la conférence débat sur Saint-Jacques de Compostelle.
- Modalités de renouvellement des conseils de quartier.
- Projet d'animation pour les fêtes de Noël.

Vendredi 17 décembre 2010 : renouvellement du conseil de quartier

- Présentation du projet d'aménagement des berges.
- Bilan d'activités du conseil des quartier.
- Renouvellement du conseil : huit membres tirés au sort

REUNION PUBLIQUE :

Jeudi 11 mars 2010 : Présentation des activités, du fonctionnement, des projets

REUNION MENSUELLE DES PRESIDENTS

Le 1^{er} mardi du mois : point sur l'actualité, les travaux en cours, les animations à venir

REUNION PLENIERE : DEUX FOIS PAR AN (23 janvier et 4 septembre 2010)

- présenter aux 135 conseillers la répartition des enveloppes de fonctionnement et d'investissement des conseils de quartier en fonction des projets proposés et retenus
- échanger et coordonner les futures animations

REUNION TRIMESTRIELLE

- vendredi 19 mars, salle Lamarque Cando : intervention de M. Francis Picco, Responsable de la Police Municipale (présentation du service et échange avec les conseillers de quartier)
- vendredi 4 juin, Château de Nahuques : intervention de M. Etienne Desbordes, Responsable de la Propreté Urbaine (présentation du service et échange avec les conseillers de quartier)

REUNION AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX POUR

- La présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, en présence du Cabinet Alphaville, le lundi 15 février au château de Nahuques,
- La présentation du projet d'aménagement des berges, « Rivières dans la Ville », lundi 4 octobre au théâtre municipal

COMMISSION « CYCLE »

Mercredi 17 novembre 2010 : rencontre entre la commission « cycle », les associations cyclistes et les représentants de chaque conseil de quartier pour dresser un état des lieux et soumettre des propositions de liaisons cyclables à partir des quartiers.

FORMATION « DEFIBRILLATEUR »

Formation proposée à tous les conseillers de quartier, vendredi 7 mai, salle Georges Brassens

AU NIVEAU COMUNICATION...

- **Adresse mail du conseil de quartier:** bernard.deyres@montdemarsan.fr
- **une boîte à lettres à la disposition des habitants :**
Comité des Fêtes de Saint Médard, 29 rue Jean Dupouy

BILAN D'ACTIVITE 2010

Conseil de quartier Saint Médard

- Traitement des requêtes transmises par les habitants aux conseillers
- Point sur des projets d'investissement du conseil de quartier
- Bilan des animations proposées par le conseil de quartier

Traitement des requêtes en matière d'urbanisme – voirie – sécurité routière

| REPONSES APORTEES AUX INTERESSES JANVIER 2010 | |
|---|---|
| Rappel : vitesse excessive avenue de Villeneuve | <p>Comme proposé dans le courrier du 26/08/08 et sur demande du Pôle Technique, la signalisation de police a été renforcée par la Communauté d'Agglomération du Marsan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux panneaux de type B 14 (limitation de la vitesse à 50km/h), - deux pannonceaux rappel. <p>La possibilité de mettre en place des panneaux d'indication instantanée de la vitesse reste possible, pour un montant de 5500 €uros, si accord du Conseil de quartier.</p> |
| Il est demandé que les ronds-points avenues de Marensin et du Gabardan ne soient pas laissés en friche | <p>Les trois îlots centraux des giratoires des avenues de Marensin et du Gabardan sont tondus en moyenne tous les 15 jours, ceci en fonction de la pousse du gazon et selon les saisons.</p> <p>L'aménagement de ces trois espaces tel qu'indiqué sur la photo jointe à la fiche ne semble pas correspondre à la politique de gestion des espaces verts souhaitée par la Ville.</p> <p>En premier lieu, les trois ronds points concernés ne disposent pas d'arrosage automatique.</p> <p>D'autre part, il a été convenu que seuls les points stratégiques seraient fleuris et arrosés à l'instar du giratoire du quartier Maumus-Majot compte tenu des coûts d'entretien importants.</p> <p>Aussi, un tel aménagement doit être sollicité par le Conseil de Quartier, et validé par les élus.</p> |
| Candélabre dangereux au 4 B boulevard Majouraou, détérioré par la tempête de janvier 2009 | <p>Après le passage de la tempête, les services techniques de la Ville ont mis cet ouvrage en sécurité. Néanmoins, aucun travail de réparation n'a été entrepris depuis un an.</p> <p>Le réseau d'éclairage public géré par la ville se situe de l'autre côté du boulevard. Le candélabre en question relève d'une gestion OPDHLM dans la mesure où il se situe en domaine privé.</p> <p>En conséquence, la présente fiche est adressée au Directeur des Services Techniques de l'OPDHLM pour intervention.</p> |
| Problème récurrent de stationnement Chemin de l'Evasion | <p>Comme prévu, le Conseil de quartier a été destinataire du projet d'aménagement de cette voie. Le projet retenu vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en sens unique l'accès de la plate-forme sociale jusqu'à l'intersection de l'établissement BE.VI.MO, - matérialiser 33 emplacements de stationnement en site propre, - installer un mobilier urbain (barrières, bornes) ainsi qu'un dispositif de signalisation (balises, panneaux) pour dissuader le stationnement sur le trottoir. <p>Le montant des travaux estimés est de l'ordre de 10 700 €.</p> <p><u>Dossier en cours de traitement.</u></p> |
| Absence de marquage au sol indiquant le « cédez le passage » avenue de Lahire et avenue Félix Robert | <p>Les travaux de marquage ont été réalisés par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Marsan.</p> |
| DOSSIERS TRANSMIS EN JANVIER 2010, EN COURS DE TRAITEMENT | |
| Les riverains et commerçants de l'avenue de Villeneuve | <ul style="list-style-type: none"> - Les trottoirs sont fortement détériorés, ces ornières font fréquemment l'objet d'accidents. Il convient de traiter le problème dans son ensemble. - Candélabre défectueux sur le parking à côté de la pharmacie. |

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES FEVRIER 2010

| | |
|--|---|
| Etat des trottoirs avenue de Villeneuve | Il a été demandé à la CAM de chiffrer et programmer la réfection superficielle du revêtement des trottoirs de l'avenue de Villeneuve (tronçon compris entre l'impasse de l'Abbé Harriague et l'avenue du Vignau) La date d'intervention et durée des travaux seront communiquées au conseil de quartier. |
| Sécuriser un candélabre déficient, au 4 bis boulevard Majouraou | Les services techniques ont saisi l'Office Public de l'Habitat, ce problème relevant de leur gestion. L'OPH a commandé la prestation et le remplacement du candélabre est prévu avant la fin du mois de février 2010. |

DOSSIERS TRANSMIS EN FEVRIER 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

| | |
|--|---|
| | Proposition : Aménagement de la promenade du Val d'Arguence Cette promenade arborée avant le passage de la tempête était appréciée des riverains et des habitants hors du quartier. Les arbres abattus par la tempête sont maintenant coupés, et doivent être enlevés afin d'éviter tout accident. Hervé Bayard a visité le 28 janvier cette forêt ainsi que le proche quartier. Même point de vue que les habitants sur : - Le besoin de reboiser et d'installer de quelques bancs afin que la promenade redevienne agréable - Le manque d'éclairage flagrant notamment en bordure de forêt |
| | Proposition de restaurer l'espace vert Lot BM 924 : - clôture de l'espace vert (restauration de l'ancienne clôture) - création d'un terrain de pétanque (exemple de Lasbordes) - aménagement de trottoirs - entretien des arbres servant de haie avec le cimetière |
| | Les eaux pluviales de ruissellement s'écoulent vers la Ferme de Maumus et dans le nouveau lotissement. Mauvais état d'entretien du chemin communal |
| | Maison à l'abandon depuis 1 an au 29 rue Lieutenant Lumo. Les voisins demandent de se préoccuper de cette situation avant l'arrivée des beaux jours. |
| | Danger potentiel avec la ligne EDF 20000 volts au dessus des habitations du lotissement du Battan. Septembre 2009, ERDF avait répondu que cette ligne faisait l'objet d'une étude d'enfouissement. La situation restant inchangée, où en est la programmation des travaux ? |
| | Avenue Jean Moulin, il a été rappelé - l'état de la voirie - la mise en place de chicanes centrales |

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES MARS 2010

| | |
|--|---|
| Mise en place de panneaux fléchés sur la rocade et sur le boulevard Alingsås indiquant les commerces de Saint Médard. | Le jalonnement des commerces ne peut être indiqué sur les panneaux de signalisation réglementaires notamment ceux de la rocade. En effet, il s'agit de dispositifs spécifiques pour signaler des directions. Néanmoins, une signalétique particulière pour les commerces peut être retenue en micro signalisation. Il s'agit d'une pratique courante dans beaucoup de communes. Ce dossier a fait l'objet d'une présentation aux élus en charge du développement économique et de l'urbanisme. La décision de retenir la création d'une micro signalisation (commerce, zone artisanale, zone industrielle...) doit être prise au cours du printemps 2010. Des premières offres ont été reçues par les services techniques. |
|--|---|

| | |
|---|---|
| <p>Aucun panneau de signalisation n'indique la direction du Centre pénitencier</p> | <p>Le centre pénitencier, constituant un équipement public peut par contre être signalé sur les dispositifs de jalonnement routiers. Une demande a été présentée par l'association d'accueil des familles de détenus du centre pénitentiaire de Mont de Marsan le 10 mars 2010 à ce sujet. Les services techniques prendront cette demande en compte dans le cadre des travaux de modification du jalonnement routier au cours de l'année 2010.</p> |
| <p>Inondation avenue Charles Péguy</p> | <p>Le problème d'inondation dans ce secteur est causé par une mise en charge du réseau dont la capacité est insuffisante à absorber les eaux de ruissellement lors de fortes pluies. La Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement (nettoyage des avaloirs) et le service de la Propreté Urbaine (balayage des feuilles) interviennent mais ne peuvent solutionner ce problème qui nécessite la création d'un petit bassin d'orage enterré. Cette situation a donc été une nouvelle fois rappelée à la Communauté d'Agglomération du Marsan pour une programmation de ces travaux.</p> |
| <p>DOSSIERS TRANSMIS MARS 2010, EN COURS DE TRAITEMENT</p> | |
| | <p>Installation d'une plaque à valeur symbolique, avenue de Villeneuve</p> |
| <p>Questions soumises lors de la réunion publique le 11 mars 2010</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Comment cacher les tags sur le hall de Nahuques ↳ le service des espaces verts sera interrogé pour proposer un cache naturel - Le trafic automobile sur l'avenue du Président Vincent Auriol est intense. Pourrait t-on le diminuer, en faisant respecter l'interdiction de circulation des poids lourds, voire en mettant cet axe en sens unique ? - qu'est devenue la statue en bois au centre du Rond Point de la Hiroire ? - peut on déplacer le rond point situé à la jonction des avenues Président Auriol et Vive Labarbe ? la vitesse excessive dans cette courbe occasionne de nombreux accidents. - Qu'est devenue la statue en bois, au rond point de la Hiroire ? - incivisme des usagers de la plate-forme sociale qui jettent des restes de nourriture par dessus les clôtures. - un parcours sportif est-il envisageable à Nahuques ? - Lisière du bois du Val d'Arguence utilisée comme aire de stockage : depuis véritable mur de bois devant les habitations |
| | <p>Sur l'espace vert rue Alain Michel / avenue Yvonne Isidore, est demandée l'installation de plots en bois pour interdire le stationnement de voitures, les plots laissant libre le passage des piétons et deux roues.</p> |
| <p>DOSSIERS TRANSMIS AVRIL 2010, EN COURS DE TRAITEMENT</p> | |
| | <p>Nécessité de prévoir la pose de 2 panneaux standards en rappel (50 km/h) et des contrôles radars fréquents. Le coût de ces panneaux étant dérisoire par rapport à des panneaux – indication instantanée de vitesse (5500€/unité)</p> |

DOSSIERS TRANSMIS MAI 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

| | |
|--|---|
| Les riverains du square des Forthysias | Nécessité de fermer et de sécuriser le square des Forthysias, terrain longeant l'avenue Charlevoix de Villers et la piste cyclable. Cet espace vert sert de parking, de lieu pour courses de mobylettes, scooters, kart... |
| | Zone de parking devant le club de 3 ^{ème} âge de Saint Médard : Refaire l'allée bitumée et matérialiser des places de parking + prévoir une place pour handicapés. |
| | Où en est on du projet d'installation d'une nouvelle sanisette – aux normes – zone des parkings? Par ailleurs, la boîte aux lettres qui a été déplacée lors des travaux de la place est en piteux état. Il serait souhaitable de la remplacer. |
| | Passage du service de propreté urbaine demandé allées des Camélias (déjections canines) |
| | Demander aux propriétaires rue de la ferme de Cazaillon d'élaguer les haies de façon à pouvoir utiliser les trottoirs |
| | <u>Impasse de l'Abbé HARRIAGUE</u> Cette impasse est très sollicitée car elle conduit au cimetière et dessert les 180 appartements de la Résidence Le Parc de st médard. Actuellement, il est constaté plusieurs « nids de poules » dont un de 80 cm de diamètre dans l'axe de la chaussée et à hauteur de l'entrée de la résidence. De plus l'interface entre bitume et zone gazon se détériore de plus en plus tout le long. Où en est le projet de réfection de cette impasse ? Il serait judicieux d'y faire des parkings tout le long. Il en manque dans toute cette zone En effet, lorsqu'il y a des obsèques, le parking place Dr GALOP est complet et les voitures sont garées n'importe où sur les trottoirs de l'avenue de Villeneuve. |

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES JUIN 2010

| | |
|---|---|
| Une haie non entretenue rue de la Ferme de Cazaillon gêne le cheminement des piétons. | Après constat par le Pôle Technique, une lettre recommandée a été adressée au propriétaire Il lui est demandé de tailler ses arbres en limite de propriété dans les meilleurs délais, compte-tenu des dispositions de l'article 671 du Code Civil stipulant « <i>tout arbres dépassant deux mètres de haut doit être planté à deux mètres au moins de la limite séparative de deux propriétés</i> ». |
|---|---|

DOSSIERS TRANSMIS JUIN 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

| | |
|--|--|
| | Danger au bassin de rétention des Vignes de Lacrouts : le grillage de protection du bassin est localement détérioré. |
|--|--|

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES JUILLET 2010

| | |
|---------------------------------|--|
| Aménagement chemin de l'Évasion | Les services municipaux ont proposé à la CAM la mise en sens unique de cette voie. Comme suite, cet aménagement remettrait en cause le fonctionnement de la ligne de bus desservant depuis la gare la plate-forme sociale et la prison. Cette dernière est apparue très importante car elle s'adresse avant tout à un public tributaire des transports collectifs. Il est toutefois important de rappeler que les lignes de TUM seront repensées et modifiées en 2011. Dans l'immédiat, la mise en œuvre de mobilier empêchant le stationnement et une communication vis à vis des usagers de la plate-forme sociale seront effectuées par le CIAS. |
|---------------------------------|--|

DOSSIERS TRANSMIS SEPTEMBRE 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

| | |
|-----------------------------------|---|
| Situation rappelée au Numéro Vert | Le revêtement de la chaussée rue Paul Ramadier, impasse Paul Ramadier et allée de Mazerolles se dégrade depuis un certain temps. Le goudron commence à faire défaut et de nombreux nids de poule apparaissent. |
| | Rue Georges Bernanos des trous ont été creusés début juillet 2010 pour l'installation de nouveaux lampadaires. Depuis aucune intervention. Le trou se trouve être situé à l'aplomb de l'adresse ci dessus et englobe trois compteurs électriques de particuliers. Protégés par des barrières, les compteurs ne sont pas accessibles à leurs propriétaires comme aux préposés chargé des relevés. Quand seront installés les lampadaires ? Quand la voirie sera-t-elle remise en état et en sécurité ? |
| | Les voitures et camions stationnent sur le trottoir avenue de Villeneuve, à l'angle de l'avenue du Midou (à côté de la Poste de St Médard). La terre tassée par ces véhicules s'est éboulée et a endommagé la clôture de la maison située à cet endroit. Pour remédier à ce problème, il serait nécessaire d'envisager la pose de plots ou autre pour empêcher le stationnement. |
| | Remettre le banc impasse de l'Abbé Harriague, à la sortie du cimetière, près de l'entrée de la résidence Saint Médard. |
| | Certaines maisons avenue de Villeneuve sont inondées lors de forts abats d'eau. Le trottoir est en contrebas par rapport à la route et, de plus, les camions y font souvent demi tour. Des travaux sont nécessaires depuis le cabinet d'infirmières jusqu'aux plots en demi cercle. |

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES SEPTEMBRE 2010

| | |
|--|--|
| Enfouissement de la ligne HTA, Lotissement du Battant | Réponse d'ERDF : Après avoir rencontré l'intéressé le 24 août dernier, il lui a été confirmé que les services ERDF procèdent actuellement à l'étude qui permettrait d'envisager le déplacement et l'enfouissement de la ligne HTA qui surplombe le lotissement du Battant. Cette ligne est une servitude qui existait avant les constructions actuelles et la conformité de cet ouvrage n'est pas remis en cause. Ce tronçon fait partie du « départ Bougue Mont de Marsan » et s'inscrit dans le schéma de desserte de l'Est de Mont de Marsan. Les travaux d'enfouissement ne seraient envisagés qu'à l'issue des travaux de reconstruction post klaus, qui vont occuper les services ERDF jusqu'en 2012. |
|--|--|

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES OCTOBRE 2010

| | |
|--|---|
| Construction d'une murette et installation d'une plaque à valeur symbolique sur le trottoir de l'Avenue de Villeneuve (à hauteur de la résidence Le Parc St Médard. | L'Avenue de Villeneuve est une voie départementale (R.D. n°1). Aussi, une demande d'autorisation a été transmise à la CAM (compétence revêtement de trottoir) et au Conseil général (compétence chaussée et trottoirs). L'autorisation du Conseil général a été obtenue pour édifier la murette. Ont également été transmis les DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) aux concessionnaires : ERDF, GRDF, Régie des Eaux, France Télécom, etc..... Seul, un réseau souterrain France Télécom passe sous trottoir mais ne devrait pas poser de problème pour la fondation de la murette. |
|--|---|

| | |
|--|---|
| <p>Rue G. Bernanos des trous ont été creusés pour l'installation de nouveaux lampadaires. Depuis aucune intervention. Quand seront installés les lampadaires ? Quand la voirie sera-t-elle remise en état et en sécurité ?</p> | <p>Les services techniques ont relancé à plusieurs reprises l'entreprise en charge de ces travaux par l'intermédiaire du SYDEC, maître d'ouvrage délégué. La livraison du matériel nécessaire à ce chantier a été repoussée au 10 octobre prochain. Un nouveau type de lanterne à leds vient d'être retenu par la ville afin de diminuer la consommation d'énergie. Cette décision explique le retard dans les travaux. A l'issue du chantier, les excavations seront ensuite rebouchées.</p> |
| <p>Vitesse élevée avenue Jean Dupouy</p> | <p>Des contrôles de comptages ont été effectués sur cette voie, dans le sens avenue de Villeneuve vers l'avenue de la Ferme du Conte. Un premier indicateur montre que les vitesses moyennes pratiquées sont de l'ordre de 55 Km/h. Il s'agit d'un niveau de vitesse assez fréquent sur les grandes artères urbaines montoises et qui demeure assez élevé. En conséquence, la présente fiche est transmise d'une part à la Police Municipale ainsi qu'aux services de l'Agglomération du Marsan, compétente en terme de voirie.</p> |
| <p>Avenue Gorges Tarditz un lampadaire est tombé. Il est nécessaire de le remplacer.</p> | <p>Les services municipaux ont sécurisé les lieux et sont intervenus auprès du SYDEC, compétent en la matière.</p> |
| <p>Nécessité de réparer le grillage de protection du bassin de rétention des Vignes de Lacrouts.</p> | <p>Les travaux ont été entrepris en urgence, dès réception de la demande.</p> |
| <p>Problèmes d'inondation rencontrés avenue de Villeneuve, entre le n° 840 et 842</p> | <p>Un agent du pôle technique a procédé à un examen du système d'évacuation des eaux pluviales sur l'av. de Villeneuve, à proximité du parc de Nahuques. Seules quelques grilles d'engouffrement des eaux pluviales existent devant les immeubles n° 868 et 884. Néanmoins, aucune grille n'existe du 840 au 862 de cette même avenue. Afin de palier à cette carence, il conviendrait de créer deux grilles supplémentaires devant les immeubles n° 840 et 862, en rénovant le revêtement du trottoir, également en mauvais état. S'agissant d'une compétence communautaire, la présente demande est transmise à l'Agglomération du Marsan pour planification des travaux.</p> |
| <p>DOSSIERS TRANSMIS OCTOBRE 2010, EN COURS DE TRAITEMENT</p> | |
| | <p>Il y a environ deux semaines, la bande centrale de la route départementale au droit des commerces – entre la boulangerie Rousseau et le restaurant Zanchettin a été neutralisée par deux bandes blanches continues. Les commerçants de cette zone ainsi que les habitants de l'impasse Rusalen sont de ce fait contraints de couper cette ligne blanche pour aller chez eux.</p> |
| | <p>Angle nord ouest - avenue de Villeneuve – avenue du Midou (zone commerciale Saint Médard). Ce trottoir s'affaisse de plus en plus et est particulièrement dangereux. Même des poids lourds y stationnent. Il est en surplomb d'environ 2,50 m. du jardin en contrebas avec un mur de soutènement insuffisant. Il convient : - de restaurer le trottoir - de mettre en place un garde corps sur environ la largeur des deux premières maisons - d'installer des plots de sécurité piétons entre ce garde-corps et la voirie et de ce fait interdire le stationnement sur ce trottoir</p> |

REPONSES APPORTEES AUX INTERESSES NOVEMBRE 2010

| | |
|--|---|
| <p>La route départementale au droit des commerces - entre la boulangerie Rousseau et le restaurant Zanchettin, a été neutralisée par 2 bandes blanches continues. Conséquence : obligation de franchir les lignes continues pour accéder aux commerces et habitations, .</p> | <p>Effectivement, au cours de la réfection du marquage au sol à l'issue des travaux de voirie, il a été matérialisé deux bandes blanches continues interdisant tout cisaillement de la chaussée.</p> <p>Dans ce cadre, la présente fiche est transmise respectivement au service de l'Agglomération du Marsan et au service du Conseil Général (UTD de Villeneuve) pour rectification de la signalisation horizontale.</p> |
| <p>Avenue de Villeneuve – avenue du Midou (zone commerciale Saint Médard). Ce trottoir s'affaisse de plus en plus et est particulièrement dangereux</p> | <p>Les services du pôle technique de la ville ont effectué une constatation de l'affaissement du trottoir situé à l'angle Nord Ouest de l'avenue de Villeneuve et de l'avenue du Midou.</p> <p>S'agissant d'une compétence communautaire, la présente fiche est transmise au service de l'Agglomération du Marsan pour programmation de travaux.</p> <p>Un diagnostic technique est également demandé dans les plus brefs délais afin que le site ne représente aucun danger pour l'ensemble des usagers et des riverains</p> |

DOSSIERS TRANSMIS NOVEMBRE 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

| | |
|--|--|
| | <p>Stockage du bois et des copeaux de bois au Val d'Arguence : quand ce lieu sera-t-il nettoyé ? Actuellement et depuis les travaux forestiers il n'est plus possible de passer à la promenade du Val d'Arguence.</p> <p>Cimetière de Saint Médard : les grandes sapinettes jouxtant le cimetière posent problème. Outre que des branches et brindilles qui tombent sur les tombes, il est constaté toute sorte de débris entre ces sapinettes.</p> <p>Par ailleurs, pourquoi le cimetière ne pourrait-il pas être agrandi sur le terrain vague voisin ?</p> |
| | <p>Au bout de l'avenue de Mazerolles, il faut emprunter un chemin de terre pour accéder aux résidences n° 1750 et 1740.</p> <p>Par temps de pluie, ce chemin est impraticable, jusqu'à 5 cm d'eau.</p> <p>N'est il pas envisageable d'empiercer ce chemin sur une longueur de 50m.</p> |

DOSSIERS TRANSMIS DECEMBRE 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

| | |
|--|---|
| | <p>Réfection du revêtement de la chaussée allée de Mazerolles</p> <p>Le revêtement se délite et n'adhère plus à la couche inférieure faisant apparaître des différences de niveau provoquant des flaques d'eau par temps de pluie.</p> <p>Par ailleurs, le platane situé sur le terre-plein nécessiterait une taille.</p> |
|--|---|

Projet d'investissement

PROJET 2009 : Aménagement paysager aux abords de l'église Saint Médard, inauguré samedi 20 février à 11h30



Rappel de l'aménagement :

Au centre de la placette, une petite estrade en bois entoure les quatre platanes, quelques bancs, corbeilles et potelets ainsi qu'un nouveau type de luminaire sont installés, cheminement piétonnier menant de l'Avenue de Villeneuve à l'avenue Jean Dupouy arboré,

les revêtements de sol identiques aux allées de l'aire de jeux de Nahuques, l'accès à l'arrière du presbytère reste circulable et le revêtement de sol est rénové avec notamment des pavés et du béton désactivé.

Les animations organisées en 2010 avec le conseil de quartier

➤ « Apéro vélo », samedi 20 mars au marché Saint Roch

Animation proposée par l'association de défense des cyclistes "Place Au Vélo-Marsan" et les conseils de quartier pour fêter l'arrivée du Printemps.

➤ Repas inter-quartiers (St Médard, Beillet, Dagas, Chourié)

Le 11 avril dernier, plus de 400 personnes réunies au hall de Nahuques.

➤ La Fête des Voisins,

La Fête des Voisins est devenue au fil des années un rendez-vous populaire incontournable.

C'est un moment privilégié pour faire connaissance avec ses voisins, pour développer la convivialité et la solidarité de proximité. Le 28 mai 2010 marquait le 10^{ème} anniversaire!

➤ Participation du conseil de quartier aux fêtes de la Madeleine

Remise des clés, courses de trottinettes, prix des conseils de quartier à l'hippodrome...



➤ Conférence-débat, jeudi 21 octobre 2010 au Château de Nahuques

Le Conseil de quartier et la section randonnées de Saint Médard Sports et Loisirs ont proposé un diaporama – conférence débat « sur les chemins de Compostelle de Mont de Marsan à Santiago ». Conférence animée par Bernard Deyres et suivie par 200 personnes.

➤ Animations de Noël, dimanche 5 décembre 2010 salle du Petit Bonheur

Les conseils de quartier de St Médard, Beillet/Dagas/Chourié associés à la Croix Rouge Française ont offert une après-midi récréative aux personnes âgées dépendantes.



Le conseil de quartier a par ailleurs offert à tous les enfants de l'école maternelle et primaire de Saint Médard une entrée au jardin des neiges

➤ Participation aux animations municipales

Concours des maisons fleuries, accueil des nouveaux arrivants (2 avril et 10 septembre 2010)...